



Déclaration liminaire du Sgen-CFDT Limousin CSAA du lundi 22 janvier 2024

Madame la rectrice, mesdames et messieurs les membres du CSA académique,

J'ai décidé de réaliser une déclaration liminaire à ce CSA pour plusieurs raisons. Tout d'abord, car il semblerait que mes rimes vous ont manqué Mme la Rectrice la dernière fois. Et aussi parce que j'ai appris il y a 10 jours que je ne remplissais aucun des critères pour être ministre de l'EN. En effet, mes enfants ont été scolarisés à l'école publique : tout d'abord à l'école Giraudoux du Palais sur Vienne, au collège Donzelot, au lycée Dautry, Gay Lussac et Caraminot et à l'IUT du Limousin. Ça ne doit pas être si mal car tous les 2 sont en CDI depuis leurs 22 ans. L'école publique est donc capable de former des futurs travailleurs et disposent d'excellents professeurs. Mais bon, je ne vais pas vous raconter ma vie sinon ma déclaration liminaire serait trop longue.

Passons aux choses sérieuses. 1^{er} CSA de l'année civile, et on commence déjà par des suppressions de postes. Tous les ans, on a droit au même lot de suppressions de postes. Les conditions de travail sont de plus en plus difficiles pour le personnel. On ne trouve plus de professeurs, il manque beaucoup de remplaçants et le MEN supprime encore des postes. « C'est le diable qui se mord la queue ! ». 34 postes en moins dans le 1^{er} degré, c'est énorme. Cette année, on supprime 2 postes de CPE alors que l'année dernière on en a créé. Il n'y a donc que très peu de gestion RH prévisionnelle à moyen et à long terme. Pour les administratifs, c'est la même chose, on demande plus de travail mais avec moins de personnel et des logiciels qui ne fonctionnent pas ou inadaptés. Il est urgent d'intervenir et de redonner de l'attractivité à nos métiers. L'indice pourrait être revalorisé pour tous en fonction de l'inflation et il est urgent de retravailler les grilles salariales. De plus, enseigner dans des classes à faible effectif est beaucoup plus facile que des groupes de 35 et plus. On attend toujours la circulaire sur le télétravail en EPLE.

Autre sujet : il semblerait que les chefs d'Éts vont passer sous le régime indemnitaire du RIFSEEP et en cas de mutation il garderait le même niveau de

rémunération en cas de changement d'Éts. Tant mieux pour eux, mais ce n'est pas le cas pour les autres corps qui sont au RIFSEEP, encore une inégalité de traitement qui se rajoute. Il faut que ce soit le même principe pour tous les corps sous le régime du RIFSEEP.

Pour conclure, je ne vais pas revenir non pas à mes enfants mais aux enfants formés par l'Éducation Nationale, nous avons toujours à cœur d'en faire des citoyens et citoyennes éclairés. C'est cette mission qui fait la force et la stabilité de notre démocratie